

**Maître Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS**

Avocat au Barreau de MARSEILLE
43 – 45 Rue Breteuil 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.88.77

E-mail : cabinet@eklar.com - Site internet : www.avoventes.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Sur la commune de MARSEILLE (13013), quartier Saint Jérôme, 93 Traverse Susini,
copropriété dénommée « Colline Stella »,

**UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR (lot 45)
UN BOX GARAGE (lot 96)
UN APPARTEMENT (lot 165)**



MISE A PRIX : 72.000 €

VISITES : Lundi 27 avril 2026 de 9 h à 10 h

par la SCP MASCRET FORNELLI VERSINI (Tél. : 04.96.11.13.13)

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 6 MAI 2026 A 9 H 30

à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
25 Rue Edouard Delanglade, Salle 8, 13006 MARSEILLE

A LA REQUETE DE :

Le **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
DEVELOPPEMENT**, Société anonyme à Conseil

d'Administration au capital de 124.821.703 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 379 502
644, ayant son siège social 39 rue Mstislav Rostropovitch

– 75017 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice audit siège, venant aux droits de la S.A. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE société anonyme au capital de 52.500.000 EUR, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n° B 391 799 764 ayant son siège social 7 rue du Docteur Jean Fiolle – 13006 MARSEILLE, en vertu de la fusion par voie d'absorption suivant Assemblée Générale Extraordinaire en date des 13 et 15 décembre 2009, Ayant pour Avocat **Maître Thomas DJOURNO**, membre de la **SELARL EKLAR AVOCATS**,

DESCRIPTION ET DESIGNATION :

Sur la commune de MARSEILLE 13 (Bouches-du-Rhône), quartier Saint Jérôme, 93 Traverse Susini, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « Colline Stella », cadastré sous les références suivantes : Préfixe 887 Section H N° 143 Lieudit Traverse Charles Susini Contenance 33 a 03 ca, Préfixe 887 Section K N° 83 Lieudit 9 Impasse Pindate Contenance 34 a 96 ca, Contenance totale 67 a 99 ca.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE :

L'immeuble sus-désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Olivier SANTELLI le 28 juillet 2006, dont une expédition a été publiée au 4^{ème} bureau des hypothèques de MARSEILLE le 10 août 2006 volume 2006 P numéro 3861.

DESIGNATIONS DES PARTIES PRIVATIVES MISES EN VENTE :

LOT NUMERO QUARANTE-CINQ (45) :

Un emplacement de parking extérieur numéro 45, portant le numéro 45 sur le plan dudit niveau, Et les 5/10.000° indivis des parties communes générales.

LOT NUMERO QUATRE-VINGT-SEIZE (96) :

Un box garage situé au 1^{er} sous-sol du bâtiment, portant le numéro 96 sur le plan dudit niveau. Sur la porte basculante est inscrit le numéro 68, Et les 11/10.000° indivis des parties communes générales.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-CINQ (165) :

Un appartement T3 de 65,18 m², numéro B 004, situé au rez-de-chaussée haut de l'immeuble, entrée B, portant le numéro 165 sur le plan dudit niveau, et composé de : entrée, séjour avec cuisine attenante, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, emplacements placard, et la jouissance exclusive et perpétuelle de la terrasse et du jardin attenants, Et les 131/10.000° indivis des parties communes générales.

Occupation : Les biens sont libres d'occupation.

Syndic : Le syndic de l'ensemble immobilier est le CABINET IMMOBILIERE PUJOL, ayant son siège social 7 rue Jean Fiolle 13006 MARSEILLE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de MARSEILLE. Consignation pour enchérir de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 Euros. Le chèque de banque de consignation est établi à l'ordre de Madame le Bâtonnier Ordre Avocats de Marseille.

Le cahier des conditions de vente numéro 25/55 du 28 mars 2025 peut être consulté au Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, chez Maître DJOURNO (052088TD/PV) ou sur le site internet **www.avoventes.fr**